

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VANNES - 5602 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 25/06/2024 - 3324 - 2011 B 00693 - 534 934 450 - AB NEGOCE

AB NEGOCE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 782 188 euros
12 rue du Casset
56800 MONTERTELOT
RCS VANNES 534 934 450

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

REDUCTION DE CAPITAL

LES SOUSSIGNES :

1. Monsieur Jean-Paul BOULANDE

Demeurant à MONTERTELOT (56800) – 12 rue du Casset

2. La société JP-PIBS

Dont le siège social est à MONTERTELOT (56800) – 12 rue du Casset

Représentée par Monsieur Jean-Paul BOULANDE, gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

3. La Société ID HOLDING

Dont le siège social 23 avenue Paul DUPLEIX - 56000 VANNES

Représentée par Monsieur Jean-Paul BOHELAY

Seuls associés de la Société "AB NEGOCE", Société à Responsabilité Limitée au capital de 782.188 Euros, dont le siège social est à MONTERTELOT (56800) – 12 rue du Casset, immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 534 934 450

ONT EXPOSE :

WB

JPB

La Société à Responsabilité Limitée "AB NEGOCE" a été constitué par acte sous seing privé en date à VANNES du 23 septembre 2011, enregistré à SIE DE VANNES GOLFE le 26 septembre 2011, Bordereau n° 2011/1 422 Case n° 12.

Elle a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de participation dans toutes sociétés ou organismes quelconques ;
- L'acquisition de titres de sociétés et exceptionnellement leur vente ;
- La gestion du portefeuille des titres souscrits ou acquis ;
- L'exécution pour le compte de toutes sociétés de prestations de services en matière administrative, financière, informatique, commerciale, de gestion, etc... ; l'animation de ses filiales ;

Le siège social de la Société est établi à MONTERTELOT (56800) – 12 rue du Casset.

La Société est immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 534 934 450.

Le capital social est fixé à la somme de SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CENT QUATRE VINGT HUIT Euros (782 188 Euros €).

Il est divisé en SIX CENT TREIZE (613) parts de MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE Euros (1 276 €) chacune, numérotées de 1 à 613, entièrement souscrites et libérées dans les conditions exposées ci-dessus et attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- A Monsieur Jean-Paul BOULANDE,
QUATRE CENT CINQUANTE SIX parts, ci 456 parts
numérotées de 1 à 456
 - A la Société JP-PIBS,
UNE part, ci 1 part
portant le numéro 457
 - A la Société ID HOLDING,
CENT CINQUANTE SIX parts, ci 156 parts
portant les numéros 458 à 613
- Total égal au nombre de parts composant le capital social 613 parts



La Société ID HOLDING possède dans la Société 156 parts, numérotées de 458 à 613 par suite de souscription en numéraire lors de l'augmentation de capital décidée par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 septembre 2015.

Il est envisagé le retrait de la Société ID HOLDING de la Société.

A cet effet, il a été envisagé que cette sortie se fasse dans le cadre d'une réduction du capital qui lui serait ainsi réservée.

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

Première Décision

Les soussignés décident, sous la condition suspensive d'absence d'opposition formée par des créanciers sociaux, de réduire le capital social d'un montant de 199 056 Euros pour le ramener de 782 188 Euros à 583 132 Euros par voie de rachat de 156 parts sociales d'une valeur nominale de 1.276 euros chacune, **moyennant le prix de 199 056 Euros** pour les 156 parts.

Le rachat des parts sociales et leur annulation seront constatés par une décision de la Gérance.

Le rachat par la société de 156 parts sociales est notamment conclu sous la condition suspensive d'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux.

Les parts rachetées seront annulées conformément à la loi et aux règlements et ne donneront pas droit au dividende mis en distribution durant l'exercice en cours lors de la réduction du capital social.

Le prix de cession des parts rachetées sera payé comptant.



Deuxième Décision

Les soussignés décident que la réduction du capital visera les seules parts de la Société ID HOLDING, qui en a fait la demande dès avant les présentes, savoir 156 parts sociales.

Monsieur Jean-Paul BOULANDE s'engage, au nom de la Société, à rembourser à la Société ID HOLDING le montant de son compte courant créditeur tel qu'il apparaîtra à la date du rachat des parts sociales.

Les soussignés autorisent la réduction du capital social d'un montant de 199 056 €uros pour le ramener de 782 188 €uros à 583 132 €uros par annulation des 156 parts rachetées sus-indiquées.

Troisième Décision

Les soussignés décident sous la condition de la réalisation définitive de la réduction du capital social et du rachat des parts, objet des résolutions qui précèdent, de modifier les articles 7 et 8 des statuts qui seront libellés ainsi qu'il suit :

ARTICLE 7 – Apports

1/ Lors de la constitution Monsieur Jean-Paul BOULANDE et la Société JP-PIBS ont apporté QUATRE CENT CINQUANTE SEPT (457) actions de la Société PHONE BOUTIQUE, Société par Actions Simplifiée au capital de 112 060 €uros, dont le siège social est à VANNES (56000) – 6 allée Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VANNES sous le numéro 404 970 683.

Lesdits biens étant estimés à la somme de CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CENT TRENTE DEUX €uros (583 132 €).

Cette estimation a été effectuée au vu d'un rapport établi sous sa responsabilité par Monsieur Patrice LE GUELLAUT, Commissaire aux Apports désigné à cet effet en application de l'article L.223-9 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales, le 18 juillet 2011.

En rémunération de cet apport en nature évalué à la somme de 583 132 €uros, Monsieur Jean-Paul BOULANDE et la Société JP-PIBS se sont vus attribuer 457 parts de 1 276 €uros chacune, entièrement libérées.

2/ Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2015, le capital social a été augmenté de 199 056 €uros pour le porter de 583 132 €uros à 782 188 €uros par voie de création de 156 parts sociales nouvelles de 1276 €uros chacune, entièrement, numérotées de 458 à 613, attribuées à la société ID HOLDING en rémunération de son apport en numéraire.

WJ 7MB

3/ Aux termes d'une décision unanime en date du 20 juin 2024, les associés ont décidé, sous la condition suspensive d'absence d'opposition formée par des créanciers sociaux, de réduire le capital social d'une somme de 199 056 Euros pour être ramené de 782 188 Euros à 583 132 Euros.

ARTICLE 8 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de CINQ CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE CENT TRENTE DEUX Euros (583 132 Euros €).

Il est divisé en QUATRE CENT CINQUANTE SEPT (457) parts de MILLE DEUX CENT SOIXANTE SEIZE Euros (1 276 €) chacune, numérotées de 1 à 457, entièrement libérées et attribuées, suite aux augmentations de capital et réduction de capital par rachat de titres intervenues depuis la constitution de la Société, de la façon suivante :

- A Monsieur Jean-Paul BOULANDE,

QUATRE CENT CINQUANTE SIX parts, ci 456 parts
numérotées de 1 à 456

- A la Société JP-PIBS,

UNE part, ci 1 part
portant le numéro 457

Total égal au nombre de parts composant le capital social 457 parts

Quatrième décision

Les soussignés donnent tous pouvoirs à la gérance à l'effet de constater le rachat par la Société des parts sociales sus-indiquées détenues par la Société ID HOLDING au prix sus-indiqué qui sera payable comptant, à l'effet de réaliser la réduction du capital social décidée sous les décisions qui précèdent et de constater la modification corrélative des statuts.

WB 7PB

Cinquième décision

Les soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

A



Le

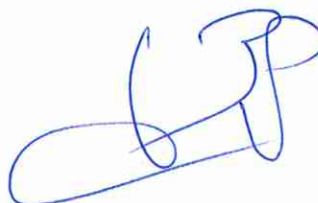
20 Juin 2012

Monsieur Jean-Paul BOULANDE



Pour la Société JP-PIBS

Monsieur Jean-Paul BOULANDE, ès-qualités



Pour la Société ID HOLDING

Monsieur Jean-Paul BOHELAY

